

RACCORDEMENT DU POSTE DE BAIE-SAINT-PAUL

1 Conformément à la décision D-2014-107¹ du 26 juin 2014, le Distributeur dépose le
2 suivi 2018 spécifique de ses travaux pour le raccordement du poste de Baie-Saint-Paul au
3 réseau de distribution.

1. CONTEXTE

4 Le projet du Distributeur, au coût total de 22,5 M\$, vise le raccordement du nouveau poste
5 de Baie-Saint-Paul 315-25 kV au réseau de distribution et la réalisation de travaux connexes.
6 Les travaux du Distributeur devaient initialement se terminer à l'automne 2016 par le
7 raccordement des charges des clients des postes de Baie-Saint-Paul actuel et de
8 Saint-Hilarion et d'une partie des charges du poste de La Malbaie au nouveau poste à
9 315-25 kV.

2. RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2018

2.1. État d'avancement des travaux

10 À la fin de 2017, le Distributeur avait transféré les charges des anciens postes vers le
11 nouveau poste. En 2018, le Distributeur a poursuivi ses travaux pour mettre en place une
12 architecture répondant aux normes avec les cinq lignes actives en provenance du poste de
13 Baie-Saint-Paul 315-25 kV.

2.2. Suivi des investissements

14 En 2018, les dépenses encourues ont atteint 2 084 k\$, portant les dépenses totales à
15 14 837 k\$ au 31 décembre 2018, soit un montant de 7 649 k\$ inférieur au budget cumulatif.

16 Le tableau 1 présente les dépenses encourues ainsi que les écarts par rapport aux coûts
17 projetés pour l'année 2018. Le tableau 2 présente les dépenses encourues cumulatives ainsi
18 que les écarts depuis le début du projet.

19 Comme le projet prévoyait initialement la fin des travaux du Distributeur en 2016, aucun
20 budget n'a été prévu pour 2018, ce qui explique l'écart constaté.

21 L'écart cumulatif favorable de 7 649 k\$ s'explique principalement par le report des travaux
22 électriques aériens, les droits de passage étant difficiles à obtenir dans ce secteur
23 touristique, ainsi que par les travaux civils et l'ingénierie dont les coûts ont été moindres que
24 prévus. Le Distributeur devra toutefois réviser l'ingénierie de certains tracés afin d'obtenir
25 l'acceptabilité du milieu. Par ailleurs, le Distributeur n'a pas eu recours à la contingence à ce
26 jour.

¹ D-2014-107, décision sur la demande d'autorisation du Transporteur et du Distributeur relative au poste de Baie-Saint-Paul, 26 juin 2014.

**TABLEAU 1 :
ÉCARTS DE COÛTS – 2018 (K\$)**

	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018		
	Réel	Budget initial	Écart (réel/budget)
Ingénierie	222	-	222
Travaux civils	18	-	18
Travaux électriques:			
aériens	1 555	-	1 555
souterrains	22	-	22
Sous-total	1 818	-	1 818
Frais d'emprunt à capitaliser	266	-	266
Contingence	-	-	-
Total	2 084	-	2 084

**TABLEAU 2 :
DÉPENSES ENCOURUES CUMULATIVES AU 31 DÉCEMBRE 2018 (K\$)**

	1 ^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2018		
	Réel	Budget initial	Écart (réel/budget)
Ingénierie	1 589	2 762	(1 173)
Travaux civils	2 646	4 507	(1 861)
Travaux électriques:			
aériens	6 111	8 879	(2 768)
souterrains	3 117	2 906	211
Sous-total	13 463	19 054	(5 591)
Frais d'emprunt à capitaliser	1 374	1 527	(153)
Contingence	-	1 905	(1 905)
Total	14 837	22 486	(7 649)

3. ÉCHÉANCIER ET COÛT TOTAL DU PROJET

- 1 Compte tenu des difficultés d'obtention des servitudes, le Distributeur prévoit compléter ses
- 2 travaux en 2021. À l'échéance, la prévision des coûts totaux du projet est revue à 20,7 M\$.